



BULLETIN OFFICIEL DE L'ARCHIDIOCÈSE DE PAPEETE

N° 35 du 29 juillet 2026

UNIQUE DOCUMENT

DÉCRET PARTICULIER

Vu les Can. 145, 151-156, 184-186, 273-287, 539-541 C/IC ;
Vu les décrets particuliers du 03/04/2025 et du 18/01/2026 ;
Vu l'avis du Conseil Presbytéral du 14/04/2026 ;
Vu mes lettres en date du 20/01/2026 et du 07/05/2026 à l'Évêque de Siedlce ;
Vu la réponse de la Curie Diocésaine de Siedlce en date du 10/07/2026 ;

Considérant que, suite à la consultation du Conseil Presbytéral, les nouveaux curés ou administrateurs paroissiaux des Îles sous le Vent seront prochainement nommés afin de prendre leur fonction au 1^{er} septembre 2026 ;

Considérant que, lors de ma venue à Raiatea du 18 au 22 avril 2026, j'ai annoncé au Père Grégoire JASKIEWICZ, et ultérieurement communiqué à son Évêque diocésain, que sa mission de renfort temporaire prendrait fin sous 3 mois ;

Je décrète ce qui suit :

Le ministère du Père Grégoire JASKIEWICZ du Diocèse de Siedlce (Pologne) en tant qu'Administrateur paroissial des Paroisses Saint-André de Raiatea et ses dépendances ('*Āmuira'a* de Saint-Pierre Célestin et de Saint-Clément de Tahaa), Sainte-Famille de Huahine, Saint-Pierre-Célestin de Bora-Bora est prolongé jusqu'au 31 août 2026. À cette date, son ministère parmi nous prendra fin et ces paroisses et offices deviendront vacants.

À compter du 1^{er} septembre 2026, le Père Grégoire JASKIEWICZ cessera l'exercice de toutes les charges, facultés et délégations qui lui avaient été confiées *ad tempus* par le décret du 3 avril 2025 et renouvelées *ad nutum* par celui du 18 janvier 2026. D'ici cette date, il est invité à assurer avec les nouveaux curés ou administrateurs paroissiaux la transmission de la vie des paroisses et '*āmuira'a*'.

Les modalités administratives et matérielles de son départ de notre diocèse, avant mi-septembre 2026, vers son diocèse d'incardination seront réglées, sous l'autorité du Vicaire général et selon l'usage commun, par la Chancellerie et l'Économat diocésains.

En ce terme de mission, nous exprimons au Père Grégoire notre profonde gratitude pour son zèle pastoral et son service généreux durant plus d'un an au sein de notre Archidiocèse de Papeete. Nous l'assurons de notre prière fraternelle alors qu'il rejoindra son Diocèse d'incardination de Siedlce.

Le présent décret entrera en vigueur le 31 août 2026. Il sera notifié à S.E.R. Mgr Kazimierz GURDA, Évêque de Siedlce, à l'intéressé, affiché dans les paroisses concernées et publié au Bulletin officiel (B.O.A.P).

À Papeete, le 24 juillet 2026
+ Mgr Jean-Pierre COTTANCEAU
Archevêque de Papeete

Par mandement
Père Paul LEJEUNE (sscc)
Chancelier diocésain